



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

19 octobre 2021

### Conseil provincial : maintenir le cap

Au Conseil provincial du Hainaut ce matin, on a évidemment parlé du financement des zones de secours. D'autant que le Gouvernement wallon vient d'évaluer l'impact réel de ce financement sur le budget provincial : pas moins de 52 millions d'ici 2024. Cette contribution forcée pèsera lourd, inquiète énormément mais les équipes provinciales restent motivées : trois gros projets se concrétisent et ils concernent l'enseignement.

#### **Financement des zones de secours : l'impact pour la Province de Hainaut est connu !**

Cette fois, l'impact du financement des zones de secours pour les Provinces est définitivement arrêté par le Gouvernement wallon : il pèse lourd.

Les chiffres, malheureusement, ne répondent en rien aux revendications formulées à maintes reprises par les cinq provinces, comme l'a indiqué le Président du Collège provincial, Serge Hustache devant le Conseil provincial.

« En 2024, le Hainaut consacrera 52 millions d'euros au financement des zones, soit près de 8 millions supplémentaires par rapport aux chiffres de mars 2020 auxquels il faut encore ajouter quelque 6,5 millions d'€ dans le cadre des 10% du Fonds des Provinces. Ces montants sont considérables ! ». Sur la législature, ce sont près de 200 millions que le Hainaut aura ainsi transféré aux zones de secours pour aider les communes, ce qui placerait cette « politique » (qui n'est que financière) au deuxième rang des compétences provinciales, après l'enseignement et juste avant l'action sociale en 2024.

*Bien des questions subsistent.*

Quelle représentation provinciale au sein des zones dès lors que d'ici 2024 la Province détiendra 70% de part financière et sera donc en position majoritaire ? Comment faire face à une modification structurelle du budget provincial et des moyens de fonctionnement ? Que se passera-t-il quand la hauteur du financement des zones dépassera le Fonds des Provinces ?

« Face à une réforme qui n'en n'est pas une, conclut Serge Hustache, et vu que la Wallonie n'avance pas dans ses engagements de 2019 pour concentrer le rôle des Provinces dans des domaines précis, nous voulons aller de l'avant et co-construire avec notre administration les conditions financières pour tendre vers un équilibre structurel en 2024. »

#### **Trois pôles provinciaux pour favoriser l'école inclusive**

L'émergence d'une école inclusive est une préoccupation importante de la Province de

Hainaut. La création de pôles territoriaux pour assurer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques a mobilisé l'enseignement provincial, doté d'une expertise dans le spécialisé. Les Députés Pascal Lafosse et Eric Massin ont fait le point sur ce dossier devant le Conseil provincial.

Pour mieux structurer l'intégration des enfants dans l'enseignement ordinaire, maîtriser le coût de cette intégration et répartir les aides octroyées, la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé ce pôle territorial qui coordonnera l'accueil des enfants dans l'ordinaire, aidera à la mise en place de dispositifs d'aménagements raisonnables et accompagnera les pratiques enseignantes. Une équipe pluridisciplinaire s'appuiera sur une école-siège de l'enseignement spécialisé, des écoles partenaires, spécialisées également et des écoles coopérantes d'enseignement ordinaire. Un pôle doit réunir 12.300 élèves scolarisés dans les écoles coopérantes.

En Hainaut, pour l'officiel neutre subventionné, la Province organisera deux pôles à Mons et La Louvière ainsi qu'un autre à Charleroi. Celui de Mons totalisera plus de 16.000 élèves avec le CPESM de Ghlin comme école-siège. Toutes les communes, sauf Jurbise, y adhèrent. Dans le Centre, le pôle territorial organisé par la Province rassemblera 22.392 élèves avec l'IMP René Thône de La Louvière comme école-siège. Sur l'espace Charleroi-Sud Hainaut, le pôle aura comme école-siège l'IMP René Thône et totalisera 14.028 élèves.

### **Chromebooks : 16.000 élèves équipés à la rentrée 2023**

La crise sanitaire a montré la difficulté de préserver le contact pédagogique. Passée l'urgence de trouver des solutions adaptées, la Province de Hainaut a décidé de mener une réflexion de fond pour s'inscrire pleinement dans le Pacte pour un enseignement d'excellence numérique. En juin 2020, le Collège provincial se dotait d'un plan stratégique numérique global pour tout l'enseignement secondaire de la Province : 19 écoles et 16.000 élèves concernés !

Le projet, résumé ce matin par le Député en charge de l'Enseignement, Pascal Lafosse : doter toutes les écoles secondaires provinciales d'un environnement numérique de travail qui permette la gestion administrative et pédagogique ; former les enseignants, le personnel administratif et des élèves ; s'appuyer sur une infrastructure performante, poursuivre l'apprentissage via des « technos-pédagogues » et mettre en place une vraie plateforme numérique !

En quelques mois, les avancées ont été considérables ! Il a été décidé d'équiper les élèves de 3ème et 4ème ainsi que ceux de la 1ère année du quatrième degré (supérieur professionnel). Plus de 3200 machines seront livrées dès novembre : huit établissements sont déjà concernés. On continuera l'équipement en janvier 2022 pour qu'en septembre 2023, tous les élèves des écoles de la Province de Hainaut soient connectés !

La réflexion menée par le service Enseignement de la Province de Hainaut va plus loin : ce plan stratégique est intégré au projet pédagogique. Les écoles provinciales font partie des 50 premières écoles francophones s'inscrivant dans la démarche. L'asbl « Educ IT » dont le projet éducatif « Rentrée Numérique » accompagne les enseignants et directions des écoles secondaires de Wallonie dans l'intégration du numérique au sein de leurs stratégies et leurs pratiques pédagogiques, apporte une aide considérable pour aider les enseignants à enrichir leurs pédagogies. Le premier test effectué à l'école du Futur de Soignies en septembre 2020 est déjà concluant ! Différentes modalités, dont un fonds

spécial pour élèves en difficultés, sont prévues pour que ces chromebooks soient accessibles à chacun, élèves comme enseignants, en location-achat avec un contrat de maintenance. 778.595 euros sont débloqués, en avance de fonds, en 2021, 1.425 machines sont d'ores et déjà en stock. La Wallonie intervient à hauteur de 75 euros par ordinateur, la Province ajoute 10 euros.

### **Chantier de l'UT :**

Le Conseil provincial a examiné ce matin les modalités de participation de la Province de Hainaut dans l'Asbl Zénobe Gramme en charge du développement du pôle d'enseignement supérieur et universitaire sur le site de l'UT à Charleroi.

L'occasion pour le Député provincial Eric Massin de rappeler aux élus l'ampleur de ce chantier qui concerne plusieurs bâtiments emblématiques de l'Université du Travail : le Gramme, destiné notamment à accueillir le Centre d'Excellence en Efficacité énergétique et Développement Durable « C3E2D », et le bâtiment Solvay prévu pour l'aménagement de laboratoires éducatifs, ainsi que le bâtiment de la Maçonnerie qui abritera, quant à lui, des auditoriums et des espaces pour séminaires, réunions et e-learning.

Au cœur de cette dynamique, le Député provincial a épinglé trois nouveaux axes clairement dédiés au développement durable et que la Province de Hainaut entend soutenir : un projet de mobilité adaptée pour faciliter le déplacement des étudiants et des professionnels du Campus de Charleroi Métropole entre leur lieu de résidence, les points d'accès à Charleroi, les commerces et le campus de la ville haute ; la connexion des bâtiments du CampusUCharleroi à la future extension du réseau de chaleur urbain développé par la Ville de Charleroi et, enfin, le déploiement de technologies propres aux smartcities adaptées à l'échelle d'un Campus d'enseignement et de formation.

Autant de perspectives qui vont bouleverser l'image de la Ville et placer le site provincial de l'UT au cœur d'une nouvelle approche des formations et de l'enseignement.

